



L'emploi qualifié stimule la productivité et la croissance en Île-de-France

L'Île-de-France reste le principal moteur de l'économie française avec une contribution avoisinant un tiers du PIB hexagonal. Depuis 1990 et surtout après 2008, l'écart entre le PIB par emploi francilien et celui des autres régions s'accroît. Cette forte productivité du travail, spécifique à la région, est en partie le fruit d'une spécialisation de l'économie francilienne dans des secteurs à haute valeur ajoutée. En témoigne la présence accrue d'emplois qualifiés, principalement des cadres des « fonctions métropolitaines ». Ces fonctions stratégiques pour l'économie représentent en effet les trois quarts des emplois supplémentaires entre 1990 et 2014.

Emmanuel Thioux, Insee Île-de-France ; Mickaël Le Priol, Crocis de la CCI Paris Île-de-France ; Pascale Leroi, IAU-îdF

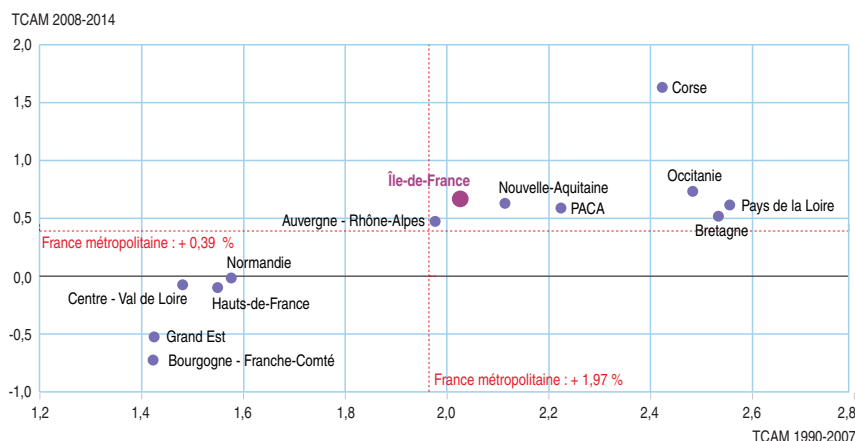
En 2014, le produit intérieur brut (PIB) de l'Île-de-France s'élève à près de 650 milliards d'euros en valeur et 630 milliards d'euros en volume (*Définitions*). La région capitale continue ainsi d'occuper le premier rang national en concentrant 31 % de la richesse créée en France métropolitaine. Cette part est nettement supérieure au poids démographique de l'Île-de-France (19 %) et s'est encore accrue de quelques points ces dernières années.

L'Île-de-France n'est pas pour autant la région française ayant connu la plus forte croissance depuis la récession de 2009. En effet, la Corse, dont le PIB ne représente que 0,4 % du PIB métropolitain, a enregistré une hausse de 10,2 % entre

2008 et 2014. Sa démographie est très dynamique et son économie moins exposée aux chocs conjoncturels car davantage orientée vers les services à la population. Pour des raisons analogues, l'Occitanie, qui représente 7,3 % du PIB

1 L'Île-de-France continue de tirer la croissance française vers le haut

Taux de croissance annuel moyen (TCAM) du PIB en volume des 13 régions de France métropolitaine (en %)



Lecture : le PIB en volume francilien a crû de 2,03 % en moyenne chaque année entre 1990 et 2007, puis de 0,67 % entre 2008 et 2014.

Source : Insee, comptes régionaux base 2010.

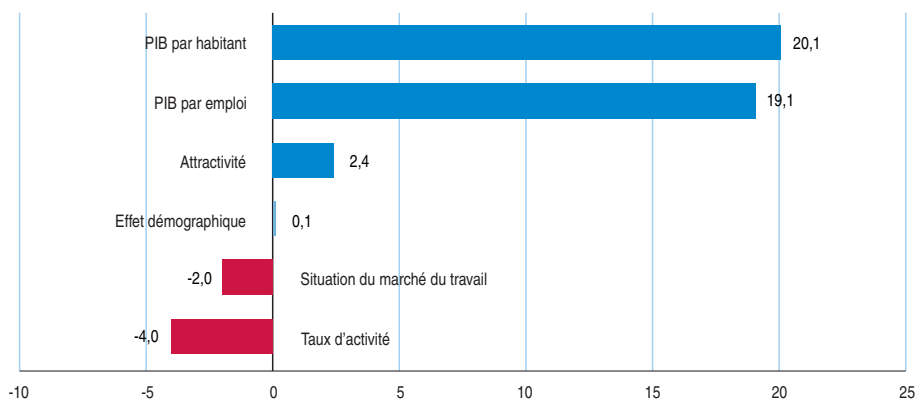
L'évolution du PIB est plus rapide en Île-de-France qu'en province depuis 2008

En 1990, le PIB francilien représentait 29 % du PIB métropolitain. Les PIB francilien et provincial augmentant à un rythme similaire, cette part est restée stable jusqu'en 2007.

En revanche, entre 2008 et 2014, l'augmentation du PIB francilien est de 4,1 % en volume alors qu'en province elle est seulement de 1,6 %. Cette évolution plus favorable pour la région capitale s'explique par sa spécialisation dans des secteurs moins affectés par la récession.

2 Productivité du travail en Île-de-France : l'écart avec la province s'amplifie

Évolution de l'écart entre l'Île-de-France et la province entre 1990 et 2014 (en points)



Lecture : entre 1990 et 2014, l'écart entre le PIB par habitant en Île-de-France et en province s'est accru de 20,1 points.

Sources : Insee, recensements de la population 1990 et 2014, Estel et Comptes régionaux base 2010.

métropolitain, connaît une augmentation de son PIB relativement importante (+ 4,5 %). Ayant comme après la récession de 2009, l'Île-de-France apparaît comme un important moteur de l'économie par son poids économique. En témoignent les taux de croissance annuels moyens du PIB francilien qui sont supérieurs à la moyenne nationale : + 2,03 % contre + 1,97 % entre 1990 et 2007 et + 0,67 % contre + 0,39 % entre 2008 et 2014 (figure 1).

PIB par habitant : l'écart avec les autres régions s'est creusé depuis 1990

Rapportée au nombre d'habitants, la richesse produite montre un très net avantage de la région francilienne. En 2014, le PIB par habitant francilien (53 900 €) dépasse de 73 % celui d'Auvergne - Rhône-Alpes, le deuxième plus élevé en France. Il est aussi près de deux fois supérieur (+ 94 %) à la moyenne des régions de province (27 800 € en 2014).

Même si l'Occitanie connaît une forte croissance, elle demeure parmi les régions où le PIB par habitant est le moins élevé avec 26 700 € en 2014.

Par ailleurs, l'écart entre l'Île-de-France et les autres régions s'est creusé depuis 1990. Le PIB par habitant francilien n'était alors supérieur que de 55 % à celui de la région Auvergne - Rhône-Alpes, qui se classait déjà deuxième. De même, en 1990, il excédait de 74 % la moyenne des autres régions. L'écart s'est donc accru de 20 points (figure 2).

Le PIB par habitant francilien augmente moins vite depuis la récession de 2009

En Île-de-France, l'évolution du PIB par habitant a toutefois fortement ralenti après la récession économique de 2009. Ainsi, entre 1990 et 2007, le PIB par habitant a augmenté de 3,2 % en moyenne chaque

année, soit un rythme proche de celui de la province (+ 3,1 %).

Entre 2008 et 2014, la hausse du PIB par habitant francilien a décéléré tout en restant deux fois plus rapide qu'en province (+ 0,9 % contre + 0,5 % en moyenne annuelle).

L'Île-de-France attire des salariés venus des régions voisines

Avec près du quart de l'emploi de la France métropolitaine, la région attire de nombreux travailleurs venus des régions voisines. L'offre d'emploi confère ainsi au territoire francilien un caractère attractif au-delà de ses frontières. En effet, le rapport entre le nombre d'emplois présents sur le territoire et la population active occupée résidente est plus important qu'en province : 107 % en 2014 contre 98 % en moyenne pour la province. Il s'agit de la seule région de France qui présente une telle attractivité en matière d'emploi.

Le marché du travail francilien bénéficie également d'un taux d'emploi plus élevé qu'en province. En 2014, ce taux d'emploi

- qui rapporte la population active occupée de la région à sa population en âge de travailler (15-64 ans) - est de 67 % en Île-de-France contre 64 % en province. Le taux d'emploi francilien plus élevé s'explique principalement par le niveau de qualification des actifs et l'offre d'emploi présente dans la région, conduisant à un taux de chômage plus faible qu'en province. Fin 2014, le taux de chômage est de 9,0 % au sens du Bureau international du travail (BIT), soit 1,1 point de moins qu'au niveau national. En matière de comportements d'activité, une homogénéisation est à l'œuvre puisque le taux d'activité - qui rapporte la population active à la population en âge de travailler - provincial se rapproche du taux d'activité francilien, respectivement 73 % et 76 % en 2014.

La structure démographique de la région influence aussi son niveau de PIB par habitant. En 1990 comme en 2014, la part de la population en âge de travailler est plus élevée en Île-de-France. Attirant surtout des jeunes, la région est moins vieillissante que les autres régions de France métropolitaine. Les départs fréquents vers la province ou l'étranger à l'âge de la retraite contribuent également à ce que l'Île-de-France reste jeune. Ceci étant, cet effet démographique ne joue qu'un très faible rôle dans l'accroissement de la productivité francilienne par rapport à la province.

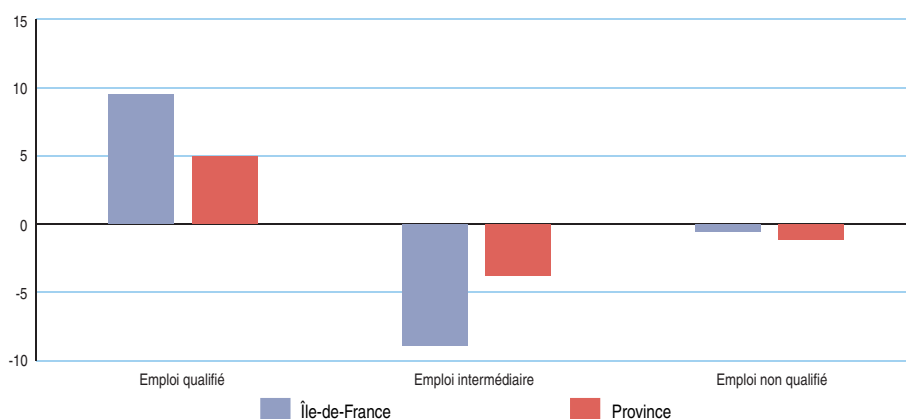
Le PIB par emploi francilien : facteur important de création de richesse

Le PIB par habitant et ses composantes permettent d'analyser les différentes caractéristiques des systèmes productifs régionaux. Les deux principales composantes considérées ici sont l'emploi par habitant et le PIB par emploi.

Parmi les différents facteurs constitutifs du PIB par habitant, c'est le PIB par emploi

3 La part de l'emploi qualifié francilien augmente deux fois plus qu'en province

Évolution de la part de chaque catégorie dans l'emploi total entre 1990 et 2014 (en points)



Lecture : entre 1990 et 2014, la part de l'emploi qualifié augmente de 9,5 points en Île-de-France, 4,9 points en province.

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2014 - exploitation complémentaire.

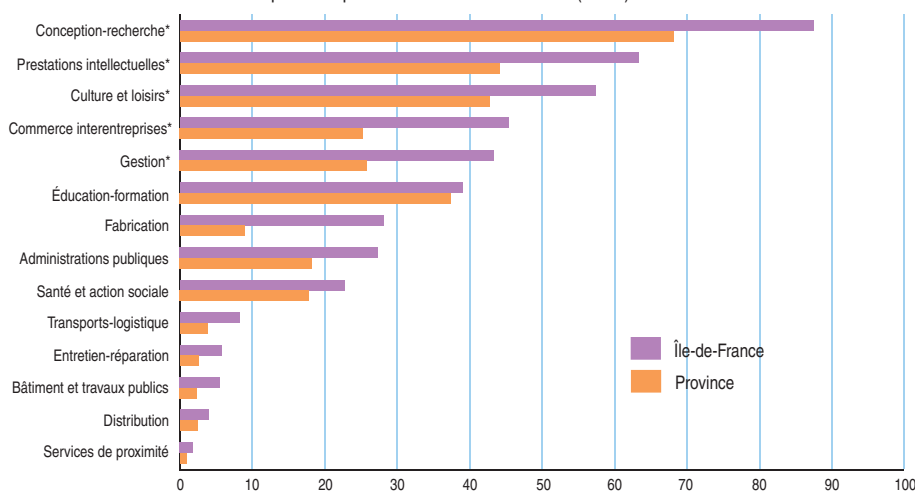
(productivité apparente du travail) qui contribue le plus au niveau élevé du PIB francilien et à sa hausse depuis 1990. L'Île-de-France bénéficie en effet du PIB par emploi le plus élevé des régions françaises (105 500 € en 2014 contre 70 600 € en moyenne dans les régions de province). Il est supérieur de plus de 40 % à ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (74 100 €) et de la région Auvergne - Rhône-Alpes (73 800 €). Depuis 1990, l'écart entre l'Île-de-France et la province s'est accru, et cela même si la Corse et l'Occitanie connaissent toutes deux les plus fortes croissances relatives du PIB par emploi. Deux raisons principales expliquent le haut niveau de la productivité de l'emploi dans la région. D'une part, l'Île-de-France bénéficie des particularités de son tissu productif. Les secteurs tertiaires à haute valeur ajoutée, comme les activités scientifiques et techniques, de l'information et la communication et des activités financières et d'assurance, sont plus présents qu'en province. D'autre part, la région abrite une forte concentration de cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS). La part de ces emplois qualifiés, plus rémunérés et plus créateurs de richesse que les autres, est deux fois plus élevée en Île-de-France qu'en province. La présence des sièges des grandes entreprises et des hauts cadres de la fonction publique explique en partie cette forte proportion de CPIS dans la région.

Les plus qualifiés portent la croissance de l'emploi

En Île-de-France, les salaires et traitements bruts interviennent à hauteur de 75,7 % du revenu disponible brut des ménages contre 58,3 % en province en 2014. Par ailleurs, les cadres d'entreprise franciliens perçoivent un salaire net horaire moyen supérieur à celui de l'ensemble des salariés de l'Île-de-France : 29 € contre 17 €. C'est précisément la croissance des emplois les plus qualifiés et des fonctions à haute valeur ajoutée qui contribue le plus à la croissance. En effet, une grande partie des créations d'emploi de la région repose sur les emplois qualifiés de CPIS, qui ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 4,7 % (contre 0,9 % en moyenne pour l'emploi total) entre 1990 et 2014. Néanmoins, plusieurs régions voient croître leur part de CPIS de façon plus forte. Ainsi, dans les Pays de la Loire, en Occitanie et en Bretagne, le nombre de CPIS augmente de 7 % en moyenne par an. En province, comme en Île-de-France, l'emploi qualifié progresse davantage que la moyenne des emplois (respectivement + 5,8 % et + 1,3 % par an). Les emplois intermédiaires, quant à eux, reculent très

4 Dans la conception-recherche, les cadres occupent près de neuf emplois sur dix

Part des cadres et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés en 2014 (en %)



* Fonctions métropolitaines.

Lecture : en 2014, au sein de la fonction métropolitaine « conception-recherche », près de 9 emplois sur 10 sont des cadres ou chefs d'entreprise de plus de 10 salariés contre moins de 7 sur 10 en province.

Source : Insee, recensement de la population 2014 - exploitation complémentaire.

légèrement en Île-de-France alors qu'ils augmentent un peu en province. Enfin, les emplois non qualifiés progressent faiblement et moins en Île-de-France qu'en province. La croissance se concentre donc davantage sur l'emploi le plus qualifié en Île-de-France. Il y est deux fois plus présent qu'en province : 29,5 % contre 14,2 % de l'emploi total. L'écart s'est ainsi accentué entre 1990 et 2014, passant de + 10,8 points à + 15,3 points (figure 3).

Les fonctions à haute valeur ajoutée se développent fortement

En 2014, le tertiaire marchand représente 70,7 % de la valeur ajoutée créée en Île-de-France. Les prestations intellectuelles, activités à haute valeur ajoutée et de surcroît fonction métropolitaine, se sont développées à un rythme soutenu. Le

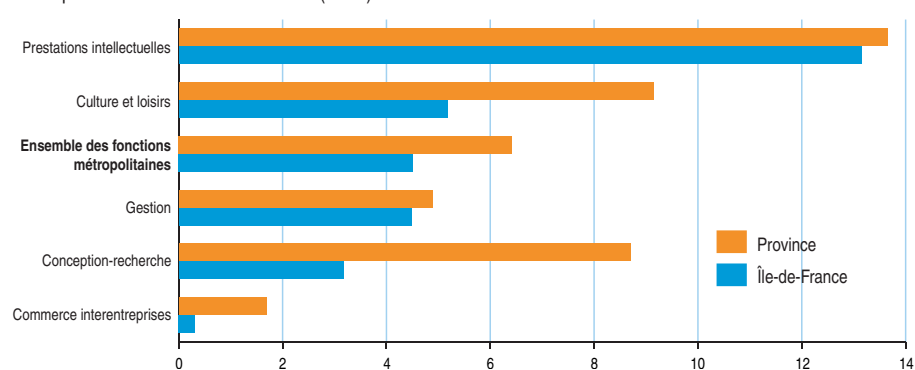
nombre d'emplois dans cette fonction a augmenté de 8,1 % en moyenne par an, entre 1990 et 2014. La part des prestations intellectuelles dans l'emploi régional a pratiquement doublé, passant de 3,4 % en 1990 à 6,5 % en 2014. Les cadres de cette fonction métropolitaine affichent un taux record de 13,2 % de croissance annuelle moyenne.

En deuxième position, la fonction « culture et loisirs » enregistre une croissance de 5,5 % en moyenne annuelle.

Plus généralement, les fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs) ont vu leurs effectifs augmenter, à un rythme presque deux fois supérieur à celui de l'emploi total, respectivement + 1,7 % et + 0,9 % en moyenne par an. Les fonctions métropolitaines renforcent donc leur présence dans l'économie francilienne. En effet, elles

5 Davantage de cadres des fonctions métropolitaines surtout dans les prestations intellectuelles

Taux annuel moyen d'évolution des cadres et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés des fonctions métropolitaines par fonction entre 1990 et 2014 (en %)



Lecture : au sein des prestations intellectuelles, le nombre de cadres et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés a augmenté de 13,2 % en moyenne par an en Île-de-France entre 1990 et 2014.

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2014 - exploitation complémentaire.

passent de 35 % des emplois totaux en 1990 à 39 % en 2014, une part largement au-dessus de la moyenne des régions de province (23 %) où la croissance de l'emploi des fonctions métropolitaines est cependant plus rapide (+ 3,3 % en moyenne annuelle) qu'en Île-de-France.

La part des emplois qualifiés est plus élevée en Île-de-France qu'en province quelle que soit la fonction métropolitaine considérée et elle a progressé pour chaque fonction entre 1990 et 2014. L'écart est principalement marqué pour la fonction de fabrication, qui compte trois fois plus de cadres en Île-de-France qu'en province (28 % contre 9 %), illustrant par là même les spécificités de l'industrie francilienne, orientée vers la conception et la gestion (figure 4).

Trois fonctions, non métropolitaines, orientées vers les besoins de la population, enregistrent aussi des rythmes de croissance notables en Île-de-France : la santé et l'action sociale (+ 3,8 %), les services de proximité (+ 2,9 %) et l'éducation (2,1 %). À l'inverse, la fonction de fabrication enregistre une diminution de 2,5 %.

Les cadres des fonctions métropolitaines représentent les trois quarts des emplois supplémentaires

En 2014, 1 190 000 cadres travaillent dans les fonctions métropolitaines (CFM), à des postes considérés comme « stratégiques » pour l'économie. La région concentre 44 % des effectifs nationaux de CFM, le double de son poids dans l'emploi total. Les CFM représentent 75 % des créations nettes d'emploi entre 1990 et 2014 en Île-de-France, contre 24 % en province. La part des CFM dans l'emploi régional est passée de 14,4 % de l'emploi régional en 1990 à 20,9 % en 2014. En province, cette part est près de trois fois moins élevée. En revanche, la croissance est proportionnellement plus élevée en province, notamment dans la fonction de conception-recherche (figure 5). ■

Sources et définitions

Le **produit intérieur brut (PIB)** régional correspond à la somme des valeurs ajoutées brutes nouvellement créées une année donnée par les unités de production résidentes dans la région.

Dans cette étude, le niveau du PIB est mentionné en valeur et en volume pour 2014. Ses évolutions, en revanche, sont uniquement mesurées en volume, c'est-à-dire en excluant les évolutions de prix.

Au niveau régional, le **PIB par habitant** est calculé en rapportant le PIB de la région à la population résidant dans la région. Les différences régionales de PIB par habitant peuvent être éclairées en prenant en compte deux indicateurs, le **PIB par emploi** et l'emploi par habitant, appelé **taux global d'emploi**. Dans les deux cas, il s'agit de l'emploi régional mesuré au lieu de travail.

Le **taux global d'emploi** peut lui-même se décomposer en quatre facteurs de la manière suivante :

- **Attractivité de la région** : si ce rapport est supérieur à 1, cela signifie qu'il y a plus de personnes venant d'autres régions qui y travaillent que l'inverse.

- **Situation du marché du travail** : rapport entre la population en emploi (active occupée) et la population active de la région. C'est le complémentaire du taux de chômage (qui rapporte la population au chômage à la population active).

Plus le taux d'emploi est élevé, meilleure est la situation du marché du travail local dans la mesure où la part des chômeurs dans la population active est plus faible.

- **Taux d'activité** : il rapporte le nombre d'actifs de la région (actifs occupés et chômeurs) à l'ensemble de la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans).

- **Effet démographique** : il rapporte la population en âge de travailler de la région (15-64 ans) à son nombre d'habitants. Ainsi, si la population locale est très jeune ou si elle est vieillissante, le ratio est faible.

Au total, le PIB par habitant peut être décomposé en cinq facteurs :

$$\frac{\text{PIB}}{\text{Habitant}} = \frac{\text{PIB}}{\text{Emploi}} \times \frac{\text{Emploi}}{\text{PAO}} \times \frac{\text{PAO}}{\text{PA}} \times \frac{\text{PA}}{\text{PEAT}} \times \frac{\text{PEAT}}{\text{Habitant}}$$

Attractivité Situation du marché du travail Taux d'activité Effet démographique

PAO : population active occupée de la région

PA : population active de la région (actifs occupés et chômeurs)

PEAT : population en âge de travailler de la région (personnes âgées de 15 à 64 ans)

Les **données sur l'emploi** sont celles des recensements de la population de 1990, 2009 et 2014 pour l'emploi au lieu de travail.

L'analyse fonctionnelle des emplois développée à l'Insee définit 15 fonctions s'appuyant sur des regroupements de métiers. Les **cinq fonctions métropolitaines** sont : la conception-recherche, les prestations intellectuelles, la gestion, culture et loisirs et le commerce interentreprises.

Conformément à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), les emplois **qualifiés** sont essentiellement les cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) correspondant à la CS 3.

Les emplois **non qualifiés** sont constitués des ouvriers et des employés non qualifiés.

Les emplois **intermédiaires** sont les autres emplois : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise de plus de 10 salariés ou plus, soit l'ensemble de la CS 2. Ils comprennent aussi les professions intermédiaires (CS 4), les employés qualifiés et les ouvriers qualifiés (CS 62, CS 63, CS 64 et CS 65).

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent
Rédactrice en chef :
Dalila de Oliveira

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Thioux E., « En trente ans, un essor considérable des emplois les plus qualifiés en Île-de-France », *Insee Analyses Île-de-France* n° 72, novembre 2017.
- Leroi P., « Les trajectoires de l'économie francilienne, constats et enjeux », IAU îdF, mars 2016.
- Brière L., Clément É., « Croissance dans les régions : davantage de disparités depuis la crise », *Insee Première* n° 1501, juin 2014.
- Aussillous C., Godonou C., Le Priol M., Pottier P., Rageau F., « La croissance francilienne tirée par le tertiaire mais peu riche en emplois », *Enjeux Île-de-France* n° 137, Crocis, mai 2011.